

Dijon, le 13 février 2025

Bruno DUPUIS

Directeur

N/réf. : ONaCVG 21 / BDU / 2025-021

Objet : Ecole départementale de jeunes porte-drapeaux

Destinataires : L'ensemble des communes de la Côte d'Or

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Afin d'anticiper le départ des plus anciens porte-drapeaux dont l'âge où l'état de santé rendront progressivement impossible la poursuite de leur activité, afin de susciter de nouvelles vocations, mais aussi dans un souci de formation uniforme sur l'ensemble du département, l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG) – en collaboration avec la Délégation militaire départementale - a créé au début de l'année 2024 une **école départementale de jeunes porte-drapeaux (EJPD 21)**.

Cette dernière s'adresse aux jeunes volontaires de 13 à 18 ans qui pourront ainsi se former gratuitement, au cours de deux modules (*un théorique et un pratique*), de 03 heures chacun, sur deux mercredi après-midi. A l'issue, leur participation effective à une cérémonie viendra achever cette formation qui se matérialisera par la remise d'une attestation.

Aussi, je vous saurai gré de bien vouloir relayer cette information auprès des jeunes filles et garçons de votre commune intéressés, qui peuvent faire acte de candidature grâce au formulaire que vous trouverez en annexe.

La prochaine session se déroulera au **quartier Vaillant de Dijon les 26 mars et 02 avril 2025**

Sachant pouvoir compter sur votre soutien, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, à l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur départemental

Bruno DUPUIS

